

Club nautique Ichtus

PV de l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2018

<u>Tenue</u>: bâtiment polyvalent – St-Blaise

Présidence: Anne-Françoise Rey

Heure : 20h00

1. Appel

Présents et excusés: S'est fait selon la liste des membres du club à signer ou mettre une croix sous « excusé ». Elle sera archivée avec l'original du présent PV. L'on dénombre 26 membres présents y compris le comité, représenté par Mark Haltmeier, Manon Berger, Antoine Berthoud, Anne-Françoise Rey, Yannick Droval, Vanessa Falciola, Gérard Gremaud et Brigitte Tisserand et 28 membres ont pris la peine de s'excuser.

2. Nomination des scrutateurs

Acceptent la fonction: Yannick Droval et Christian Berthoud.

3. Rapport du caissier

Les recettes (un peu plus de 120'000 CHF) sont légèrement supérieures à 2016 et les dépenses (87'638 CHF) sont de 13'000 CHF inférieures à l'année précédente.

Le bénéfice de plus de 33'000 CHF fait passer notre fortune à près de 170'000 CHF, ce qui nous permet d'envisager sereinement les investissements prévus pour l'équipement du nouveau local cette année.

4. Rapport des vérificateurs de comptes

Christian Furrer et Marcel Wegmüller ont vérifié les comptes : les écritures ont été trouvées conformes et les comptes exacts. Ils proposent donc à l'AG d'approuver les comptes et de donner décharge au caissier, ce qui est fait par acclamation.

5. Explications et vote relatif à la fusion

Après une courte présentation du NFT et du Wishbone club, Mark présente les avantages de la fusion.

Pour les membres

- Permet d'offrir les meilleures conditions possibles pour pratiquer une palette hors normes de sports nautiques
- Evite aux membres du WBC et du NFT qui sont aussi membres d'Ichtus de devoir payer 2, voir 3 cotisations
- Permet de bénéficier du dynamisme des jeunes du NFT afin de redynamiser le volet formation (J+S)

Pour le comité

 Permet de regrouper nos forces (RH) et d'éliminer les doublons superflus (secrétariat, compta...) ce qui offre plus de ressources pour le développement de nouveaux projets

Pour nos associations

- Permet de rassembler au sein d'une entité les acteurs nautiques à buts non lucratifs, facilitant l'identification
- Donne les moyens de pérenniser cette présence nautique à but non lucratif.
- Renforce notre poids vis-à-vis de la commune
- La mutualisation des infrastructures offre une plus grande souplesse dans l'allocation des places de stockage de pàv et SUP notamment (sous le nouveau local + notre râtelier couvert + râtelier du WBC)

Pour les jeunes du NFT

- Offre un soutien logistique (administratif + matériel) et financier durable
- Permet aux responsables de se concentrer sur l'encadrement et la formation des jeunes (décharge d'une partie du travail admin.)

Quelles seront les conséquences de la fusion sur le club?

- Globalement, peu d'incidences au niveau d'Ichtus
- Membres : augmentation de quelques dizaines de personnes
- <u>Infrastructures</u>: essentiellement ajout du râtelier actuel du WBCSB, du petit canot à moteur et d'un peu de mobilier (bancs, tables, grills...)
- <u>Statuts</u>: afin de permettre à ceux qui souhaitent disposer d'une licence pour participer à des régates de voile et/ou planche à voile, il nous a fallu adapter nos statuts afin d'être compatible avec les critères de Swiss Sailing. Ce point sera traité lors de l'AG ordinaire le 10 février.

La fusion par absorption est régie par la « Loi fédérale sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine » (Loi sur la fusion, LFus). Sur la base de la loi et du contrat de fusion signé par les trois parties le 19 décembre 2017, il faut que le 3/4 des membres au minimum se prononcent en faveur de la fusion. Dans notre cas, avec 1'248 membres, il faudrait que + 936 membres actifs soient présents et votent en faveur de la fusion.

Comme nous n'atteignons pas ce quorum, c'est le 10 février que nous allons nous prononcer à la majorité des 3/4 des membres <u>présents</u>.

Plusieurs questions en lien avec l'impact de la fusion ont été posées par les membres.

- Stéphane Malégeant: la nouvelle situation ne va-t-elle pas augmenter la charge de travail actuelle du comité? Mark signale que le renforcement du comité par plusieurs personnes des comités actuels du WBCSB et du NFT va même pouvoir alléger la situation dans plusieurs secteurs.
- François Guinchard: le NFT donne des cours plus pro, de quoi s'agit-il, les cours sont-ils rémunérés? Manon Berger informe que le NFT donne 4 entraînements par semaine. Dont deux pour les débutants. Les cours sont donnés par Samuel Pitt et Manon Berger. Une partie de ce que verse J+S revient aux moniteurs à titre d'indemnisation.
- André Brodard: les 100 CHF que les membres NFT ne paieront plus seront donc payés par les membres d'Ichtus? Mark explique qu'il n'y aura pas de report de charge dans la mesure où les jeunes du NFT paieront 80 CHF en plus de la cotisation d'Ichtus (90 CHF + 10 CHF de fonds de réparation), soit le même montant (180 CHF) qu'ils paient actuellement au sein du NFT.

• Lionel Perret: n'y a-t-il pas un risque d'avoir beaucoup de membres qui s'annonceront pour des cours de planche à voile? Manon pense qu'il n'est pas exclu de développer des cours pour les adultes, mais ces cours ne passeront pas par le NFT. Par contre les jeunes du NFT qui ont le brevet J+S pourront donner ces cours pour lesquels ils recevraient un défraiement. Yaëlle Röhrich signale que lors des semaines nautiques en été les moniteurs sont payés. C'est donc que chose qui est déjà pratiqué dans certains cas.

Nous décidons d'effectuer un petit sondage relatif à la fusion, à titre indicatif :

Pour : 26Contre : 1

La séance est levée à 20h49.

Le rédacteur du PV : Gérard Gremaud. Finalisation par Mark Haltmeier.

Approuvé par le comité.

L'enregistrement audio sur lequel est basé ce PV est à disposition des membres qui souhaitent l'entendre dans son intégralité, de même que les listes de présences et d'excusés.